



Code de conduite des parents et règles de l'équipe Saison 2019-2020

Pour alléger le document, le terme « patineurs » s'applique autant aux filles qu'aux garçons. De plus, l'utilisation de l'acronyme CPA désigne le Club de Patinage artistique Les Ailes d'argent de Mont-Laurier.

Afin d'avoir du succès, une équipe d'athlètes, peu importe le sport, doit se doter de structures et de règles appropriées. À ce titre, les rôles de chacun sont définis à même la structure et ces rôles doivent être compris et respectés. Entre autres, bien que le succès de l'équipe soit aussi au cœur des préoccupations des parents, pour ne pas interférer dans l'harmonie de l'équipe, il est convenu de ce qui suit :

1. Lors de sorties et de pratiques, les patineurs sont sous la responsabilité des membres du comité de l'équipe, à savoir : le gérant, un membre du comité de synchro, l'entraîneur ou un membre du conseil d'administration du CPA.
2. Les parents doivent "garder leurs distances" lorsque les patineurs sont en équipe, pour ainsi favoriser la concentration et l'énergie de cette dernière, principalement lors de sorties (compétitions).
3. Les parents doivent éviter d'émettre des critiques à l'endroit des responsables (entraîneurs, gérants, marraines, comité) ou à l'endroit des patineurs. Ceci nuit à l'esprit et à la synergie requise dans une équipe pour obtenir du succès en compétition. De plus, toutes ces personnes sont des bénévoles qui font de leur mieux pour le bien des patineurs.
4. Si un parent a des opinions à émettre, des critiques à exprimer, des commentaires à faire ou des recommandations à formuler, il doit s'adresser au gérant d'équipe ou à un membre du comité de synchro qui déterminera les suites à donner.
5. Les parents ne doivent pas intervenir auprès de l'entraîneur et donner des "conseils". Ce dernier sait ce qu'il a à faire et a les compétences requises pour s'acquitter des tâches qui lui sont confiées.
6. Lors des compétitions, seules les personnes désignées (gérant, comité, entraîneur et marraine) ont accès à la chambre des patineurs. Les parents n'y ont pas accès.
7. Nous sommes tous des ambassadeurs du CPA Les Ailes d'argent de Mont-Laurier. Nous demandons donc que tous maintiennent les endroits propres et ordonnés, il s'agit de notre image. Nous souhaitons que les déchets soient ramassés (consommation, mouchoirs, repas, etc.).

J'ai lu et compris le code de conduite.

J'adhère pleinement à ces règlements et consens à les suivre tel que prescrit.

Nom du patineur (écrire lisiblement en lettres moulées) : _____

Signature du parent: _____

Date : _____